

# COMPTE RENDU SNUipp88-FSU CAPD 26/02/15

## **Présents**

**Administration** : IA-DASEN M. Folk, M. Luiggi ; IEN adj-DASEN M. Haydont, Responsable pôle 1<sup>er</sup> degré M. Marchand, IEN Bruyères Mme Le Botlanne, IEN Neufchâteau M. Noel, IEN Remiremont M. Pierre, IEN Epinal M. Duprey, Agent chargée des instances Mme Maréchal

**Délégués du personnel** : Mme Petetin, M. Luchier (sgen-cfdt), M. Pannozzo, Mme Michel, Mme Savoy, M. Daval (SE), M. Jean-Christophe Laboux, M. Vincent Hilselberger, Mme Florence Riqueur, Mme Brigitte Mangeot-Mura, Mme Réjane Jacquot, M. Norbert Gilet (SNUipp-FSU)

**Excusés** : Mme Sylvie DENET-WYRZYKOWSKI (SNUipp-FSU), M. Francis GEHIN (SNUipp-FSU)

Installation des membres titulaires et suppléants de la CAPD.

## **Déclarations préalables**

### **SE-UNSA SNUIPP-FSU**

Souhaits d'une loyauté réciproque entre les délégués du personnel et l'administration, et d'une priorité au remplacement des commissaires paritaires (faire une demande).

Les représentants SNUipp-FSU reconnaissent le travail important des collègues administratifs.

Ils rappellent que la CAPD est un lieu de confidentialité.

Ils demandent que les documents soient fournis aux représentants du personnel au moins 8 jours avant la CAPD.

Ils demandent qu'à l'issue du GT 2<sup>nd</sup> degré du 10/03, il y ait un calendrier sur les délais du mouvement.

### **DASEN**

Le sujet de l'évolution des effectifs des enseignants du premier degré (congrés parentaux, mise en disponibilité, démissions et malheureusement décès) seront abordées lors des CAPD.

Un climat d'échanges doit être maintenu, dialogue respectueux des uns et des autres, discrétion.

Continuité du groupe de travail direction.

Report de la date des CAPD est national

Le Groupe de Travail second degré du 10 mars sera suivi d'une réunion d'information sur le calendrier des CAPD et GT sur le mouvement.

## **Commission de réforme**

Le DASEN questionne les représentants syndicaux sur les candidats aux deux postes de titulaires et suppléants à la commission de réforme. Le SE-UNSA propose deux titulaires et deux suppléants SE-UNSA et SGEN-CFDT.

Le SNUipp-FSU majoritaire, qui aurait pu obtenir les deux postes, propose un titulaire et un suppléant SNUipp-FSU et laisse le choix aux autres organisations de désigner le deuxième suppléant dans un souci de pluralisme dans une commission qui traite des dossiers de collègues en grande difficulté.

### **Sont désignés :**

**SNUipp-FSU** Norbert Gilet (tit.) Réjane Jacquot (suppl.)

**SGEN-CFDT** Mme Petetin (tit.) **SE** Mme SAVOY (suppl.)

## **Liste d'aptitude de direction**

La liste d'aptitude pour les faisant fonction est fournie sur table (14 collègues)

### **Entretien du Mercredi 28 janvier 2015**

41 candidats : 28 admis, 1 en maladie, 12 recalés

Entretien mené par une commission de 3 personnes dont un IEN et deux directeurs

- 5 avis défavorables de l'IEP de la circonscription d'exercice
- 12 avis défavorables de la commission

**DASEN** : la fonction de direction n'est pas une fonction anodine, cette décision n'est pas réhabilitaire. Des collègues ayant obtenus un avis défavorable par le passé sont sur la liste d'aptitude cette année. Avant les entretiens la commission ne connaissait pas l'avis de l'IEP.

Principaux motifs de non inscription sur la liste d'aptitude de direction : Méconnaissances de la refondation de l'école, manque de recul, vision de la fonction est en ébauche, compétences en devenir, beaucoup de certitudes, motivation peu développée, connaissance du rôle de directeur insuffisante, positionnement à conforter vis à vis des familles et collègues, projection insuffisante, vision erronée de la fonction de directeur, vision distanciée des temps scolaires...

## **Assises de la citoyenneté**

Elles auront lieu au niveau départemental, académique et national les représentants des personnels seront sollicités pour y participer.

## **Questions diverses**

SNUipp-FSU : Souhait de mise en place d'un code « primaire » pour les postes maternelle et élémentaire sur la même école au mouvement.

DASEN : Impossible pour des problèmes techniques et financiers.

## **Stagiaires**

Ils seront 300 dans l'académie à la rentrée 2015-2016. Environ 15 % dans les Vosges. Les stagiaires seront affectés sur les mi-temps prioritairement.

Du fait du nombre important de stagiaires, tous ne seront pas sur Epinal.

Le SE souhaite que l'attribution de ces postes se fassent au 2<sup>ème</sup> mouvement.

## **Temps partiel**

La réintégration à temps plein après un temps partiel de droit en cours d'année ne se fait pas automatiquement sur le poste d'origine. Les collègues peuvent être placés en surnombre sur leur école ou dans un secteur plus large si nécessité de service.

Information : La circulaire de congé de formation professionnelle est sur le PIAL.